

COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2051

FICHE D'INFORMATION

Objet : De l'ONAC-VG : quelques informations

Carte du combattant

En 2018, 16 110 personnes (dont 14 004 OPEX) se sont vues décerner la carte du combattant et la croix qui lui est attachée et 13 407 titres de reconnaissances de la Nation ont été attribués.

Durant l'année 2018, 11 891 militaires et civils se sont vus attribuer la carte du combattant pour avoir servi pendant 4 mois (ou 120 jours) en OPEX.

Depuis 1993, près de 176 107 cartes ont été délivrées au titre des opérations extérieures.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, 58 372 personnes ont bénéficié de cette mesure.

La carte du combattant a également été décernée à 3 internés politiques, 1 déporté résistant, 2 évadés, 5 prisonniers du vie Minh, 1 patriote réfractaire à l'annexion de fait et 7 combattants volontaires de la Résistance (CVR).

Retraite du combattant

4 731 retraites du combattant ont été mises en paiement.

Mentions

Ont été attribuées :

- 783 mentions de « Mort en déportation »,
- 180 mentions de « Mort pour la France » dont 4 OPEX.

A ce jour 548 noms ont été validés pour être inscrits sur le mémorial dédié aux OPEX,

- 4 mentions de « Mort au service de la Nation » pour 2 gendarmes et 2 sapeurs-pompiers de Paris.

Depuis 2013, cette mention a été attribuée à 44 militaires (dont 19 gendarmes), 11 policiers, 8 fonctionnaires.

Indemnisation des orphelins de la déportation

En 2018, 149 nouvelles demandes ont été reçues dont 11 au titre du décret 2000-657 du 13 juillet 2000, et 138 au titre du décret 2004-751 du 27 juillet 2004. 32 propositions de décisions d'accord et 283 propositions de rejet ont été transmises à la signature du Secrétaire général du gouvernement.

Action sociale

Au total 48 547 dossiers d'aides ont été validés et traités tant dans les services départementaux qu'en AFN ou dans le reste du monde.

Actions en faveur des blessés et des victimes d'actes de terrorisme

Plus de 240 militaires ressortissants, blessés en opérations extérieures, sont suivis dans le cadre des conventions et plus de 1 060 en dehors de ce cadre, par les services départementaux.

L'office accompagne 3 500 victimes d'actes de terrorisme.

En 2018, 182 jugements d'adoption ont été rendus, dont 98 liées aux actes de terrorisme de 2015, 2016, 2017 et 2018.

Mesures en faveur des harkis

- 810 personnes ont bénéficié de la mise en place par la loi de 2016 de l'allocation viagère au profit des conjoints et ex-conjoints survivants.
- Au 31 décembre 2018, 4 990 personnes ont pu bénéficier de l'allocation de reconnaissance revalorisée.
- 121 enfants de harkis (2^{ème} génération) ont bénéficié des compléments de bourses scolaires et universitaires.